



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SÉANCE DU 4 avril 2007

EN GASC :

Classement de la voie dans le domaine public

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2005 engageant la procédure de transfert dans le domaine communal des parcelles cadastrées section H, n° 1373 et 1367, présentant une superficie de 833 m², résultant de l'ancien PATUS du hameau d'En Gasc.

Considérant que le classement, de cette emprise, dans le domaine public n'affecte pas les fonctions de desserte et de circulation publique, ne nécessite pas l'enquête publique préalable, conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière et peut être prononcé sur simple délibération du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de commission « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » et « Cadre de vie, Réseaux, Environnement » du 30 mars 2007,

Au vu des différents éléments, le Conseil Municipal, se prononce *à l'unanimité* sur le classement de ces parcelles dans le domaine public.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 4 avril 2007

Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.